

**Province de Québec  
Municipalité du Canton de Ham-Nord**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 31 août 2020, au Centre Communautaire situé au 474, rue Principale à Ham-Nord, à 17h.**

**Sont présents :** le maire, François Marcotte  
et les conseillers(e) :

Benoît Couture                      Gilles Gauvreau  
Rémi Beauchesne

Sont absents : la conseillère Manon Côté et les conseillers Dominic Lapointe et Steve Leblanc

Les membres participants à cette séance forment le quorum.

Assiste également à cette séance extraordinaire:

- M. Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

Dans le cadre du contexte de la COVID-19, en respect des règles édictées par la Santé Publique et suivant l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, l'accès au public à cette séance est de nouveau autorisé. L'aménagement de la salle du conseil est fait afin de s'assurer du respect de la distanciation physique entre chaque élu et chaque membre du public. De plus, tous les participants à cette séance (élus, employés, citoyens etc.) se doivent de porter le couvre-visage jusqu'à ce qu'ils soient assis et la disposition des chaises est faite afin de s'assurer que la distanciation physique puisse être respectée entre chaque participant.

**2020-08-123                      Projet de remplacement du réducteur de pression –  
Résultats de l'appel d'offre et octroi du contrat**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions mardi 10 mars 2020 à 10h00 suite à un appel d'offres public publié sur le SEAO et portant le titre « **Travaux de remplacement du réducteur de pression – Rue du Curé Charles Lemire (3<sup>e</sup> appel d'offres)** »;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu 6 soumissions lors de cet appel d'offres;

**ATTENDU** la recommandation reçue le 12 mars 2020 de la firme Stantec Experts-conseils Ltée ayant pour mandat de vérifier la conformité des soumissions reçues et se lisant comme suit : "*Nous avons procédé à l'analyse des soumissions publiques du projet en titre, reçues et ouvertes le 10 mars 2020 au bureau de la municipalité du Canton de Ham-Nord. Six (6) soumissions ont été reçues. Le tableau suivant résume le prix soumissionné des différents entrepreneurs :*

Soumissionnaires	Montant reçu (taxes incluses)
• Cité Construction TM Inc.	227,312.01\$
• Eurovia Québec Construction Inc.	237,805.55\$
• Groupe Gagné Construction Inc.	255,500.00\$
• Excavations Tourigny Inc.	256,615.21\$

- Les Constructions de l'Amiante Inc. 263,479.01\$
- TGC Inc. 273,120.44\$

*Par la suite et lorsque vos différentes démarches administratives auront été complétées, vous pourrez alors octroyer le contrat à **Cité Constructions TM Inc.** au montant de 227,312.01\$ (taxes incluses).*

**ATTENDU QUE** la réalisation de ce projet est prévue dans le cadre du Programme FIMEAU (sous-volet 1.2 du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau) et que le contrat ne peut être octroyé avant d'avoir obtenu l'accord officiel du gouvernement fédéral et provincial;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu la confirmation provinciale (promesse d'aide) le 30 juin 2020 alors que la confirmation fédérale (approbation des exigences par Infrastructure Canada) a pour sa part été reçue le 11 août 2020;

**ATTENDU QUE** toutes les exigences sont rencontrées, la municipalité ayant confirmé avec son représentant du MAMH (Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation) le 25 août 2020 comme quoi elle pouvait belle et bien octroyer le contrat, et ce, considérant les dernières correspondances reçues pour notre projet FIMEAU #2027081 autant au niveau provincial qu'au niveau fédéral, cette confirmation se lisant comme suit : *Lorsque les exigences du fédéral ont été levées et que la municipalité a reçu la promesse d'aide, la municipalité peut octroyer le contrat de construction et débiter les travaux. Le protocole d'entente n'est pas requis pour pouvoir octroyer le contrat de construction et débiter les travaux;*

**ATTENDU QUE** la municipalité a également reçu de la part de l'entrepreneur Cité Constructions TM Inc. une prolongation de la validité de leur soumission jusqu'au 10 septembre 2020 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'OCTROYER** le contrat pour le projet de « Travaux de remplacement du réducteur de pression – Rue du Curé Charles Lemire » à l'entreprise Cité Constructions TM Inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 227,312.01\$ taxes incluses.

**2020-08-124      Adoption du Règlement #512 décrétant un emprunt de 393,394\$ relatif au projet de remplacement du réducteur de pression - Rue du Curé-Charles-Lemire**

**ATTENDU QUE** des travaux de remplacement du réducteur de pression - Rue du Curé-Charles-Lemire se doivent d'être effectués;

**ATTENDU** le Règlement numéro 512 décrétant une dépense de 393,394\$ (coût des travaux de 373,394\$ et frais d'emprunt temporaire de 20,000\$) et un emprunt de 393,394\$ pour financer les travaux relatifs au projet de remplacement du réducteur de pression - Rue du Curé-Charles-Lemire ;

**ATTENDU QUE** le coût global des travaux est évalué à 373,394\$, travaux admissibles au programme FIMEAU (Fonds pour l'Infrastructure Municipale d'Eau) et dont un montant de 298,714\$ est subventionnable (80% des coûts admissibles de 373,394\$) encaissable au comptant pour la portion fédérale et au niveau provincial,

encaissable au comptant si la contribution financière est inférieure à 100,000\$ et encaissable sur une période de 20 ans pour une contribution financière supérieure à 100,000\$ ;

**ATTENDU** la nécessité pour la municipalité d'effectuer un emprunt afin de payer le coût estimé des travaux ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été dûment donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 16 mars 2020 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'ADOPTER** le règlement #512 décrétant un emprunt de 393,394\$ relatif au projet de remplacement du réducteur de pression - Rue du Curé-Charles-Lemire.

Le maire lève l'assemblée à 17h15.

---

François Marcotte, maire

---

Mathieu Couture, directeur général et  
secrétaire-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.